Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

INDE – Un refus et une autorisation conditionnée pour des essais

Par Eric MEUNIER

Publié le 02/10/2007, modifié le 09/03/2026

Le 2 octobre 2007, le Comité d'Approbation du Génie Génétique (GEAC) a refusé d'autoriser des essais en champs de six types d'aubergines transgéniques mises au point par l'entreprise indienne Sungro Seeds. Ces six aubergines transgéniques contenaient toutes le même événement Bt. Le GEAC a considéré que cet événement appartenait à Mahyco, filiale indienne de Monsanto. Mahyco n'ayant pas encore reçu d'autorisation pour cet événement, le GEAC ne pouvait l'accorder à Sungro. Le GEAC a par ailleurs accepté sous condition d'autoriser des essais en champs multilocatifs d'hybrides de chou transgénique (SCB-3 Bt et SCB-7 Bt), également développés par Sungro, en imposant le suivi des protocoles définis le 8 mai 2007 par la Cour Suprême. Au cours de la même séance de travail, le GEAC a également décidé de suspendre l'autorisation d'essais en champs de coton Bt donnée à l'entreprise Metahelix Life Science, conditionnant sa réautorisation à la fourniture d'un dossier de biosécurité et des conditions de mises en culture conformes à l'avis de la Cour Suprême. Le GEAC a également autorisé des essais en champs de pommes de terre GM, de riz Bt et de tomates GM et a autorisé la mise en culture commerciale de coton Bt (113 Bt, 302 Bt, ACH 21-1) [1]. D'après le site Indian GM research information system, quatre types de coton transgénique Bt sont autorisés en Inde.

[1] http://www.financialexpress.com/new...
Les comptes rendu de GEAC sont en ligne sur : http://www.envfor.nic.in/divisions/...

Adresse de cet article : https://infogm.org/inde-un-refus-et-une-autorisation-conditionnee-pour-des-essais/